

relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les grands discours consacrés aux droits de l'homme, en les accompagnant de commentaires appropriés.

942 (XXXV). Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction des rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour

l'enfance sur ses sessions de juin 1962²⁸ et de décembre 1962²⁹, et du rapport du Directeur général du Fonds³⁰.

1260^e séance plénière,
16 avril 1963.

²⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Supplément n° 3 (E/3655/Rev.1).

²⁹ Ibid., Supplément n° 3A (E/3705), et *ibid.*, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/3706.

³⁰ Ibid., Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/3722.

AUTRES QUESTIONS

928 (XXXV). Réunion d'une quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient³¹ qui s'est tenue à Bangkok du 27 octobre au 10 novembre 1961,

Félicitant la Conférence de l'œuvre importante qu'elle a accomplie en favorisant le progrès des activités cartographiques dans la région,

Notant la recommandation de la Conférence selon laquelle une quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient doit être réunie au plus tard en 1964³²,

Notant également que le Gouvernement des Philippines a offert, sous réserve de confirmation, d'accueillir ladite conférence à Manille durant la deuxième moitié de 1964 et de coopérer entièrement avec l'Organisation des Nations Unies en cette occasion³³,

Prie le Secrétaire général, en tenant compte des dates des autres conférences consacrées à des sujets connexes, de prendre les mesures nécessaires, lorsque le Gouvernement des Philippines aura confirmé son offre, pour réunir à Manille durant le dernier trimestre de 1964 une quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et notamment d'entamer des consultations concernant l'établissement de l'ordre du jour provisoire et d'adresser des invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ainsi qu'aux institutions spécialisées compétentes et aux autres organisations internationales intéressées.

1244^e séance plénière,
3 avril 1963.

³¹ Ibid., point 8 de l'ordre du jour, document E/3713.

³² Publication des Nations Unies, n° de vente: 62.1.14, p. 8, résolution 2.

³³ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document E/3713/Add.1.

929 (XXXV). Coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 814 (XXXI) du 27 avril 1961, *Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général³⁴,

Notant les réponses reçues des gouvernements des Etats Membres concernant les progrès accomplis dans le domaine de la normalisation nationale des noms géographiques³⁵,

Tenant compte du vœu exprimé par certains gouvernements concernant la réunion d'une conférence internationale touchant cette question,

1. *Prie* le Secrétaire général de rédiger, au besoin avec le concours de consultants, un exposé préliminaire sur la portée, la nature et le projet d'ordre du jour d'une telle conférence;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général d'entamer des consultations avec les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées, concernant l'opportunité de réunir une telle conférence internationale, la date et le lieu de réunion de ladite conférence et son ordre du jour provisoire, et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa trente-septième session, des résultats desdites consultations.

1244^e séance plénière,
3 avril 1963.

930 (XXXV). Secours aux victimes du tremblement de terre en Libye

Secours aux victimes des inondations au Maroc

Secours aux victimes de l'éruption volcanique de Bali, en Indonésie

Le Conseil économique et social,

Notant avec regret les tragiques conséquences des inondations désastreuses au Maroc, du tremblement de terre en Libye et de l'éruption volcanique en Indonésie,

³⁴ Ibid., document E/3718.

³⁵ E/3718/Add.1 à 8.